

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_222

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE – EXTENSION DU RÉSEAU D’ÉCLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE – FIIS 2025-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **05/12/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
30	7	11	37

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean Yannick RAMIN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_222

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE – EXTENSION DU RÉSEAU D’ÉCLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE – FIIS 2025-2026

Les caractéristiques du projet :

Cette opération vise à intégrer davantage le territoire de Salazie dans une démarche écologique et durable par l'extension du réseau d'éclairage public solaire.

Les sites concernés par ces installations sont :

- Mare à Vieille Place « Chemin Expédit HOAREAU »,
- Mare à poule d'eau « Chemin Laclos »,
- Hell-Bourg « Site du Champ de foire »,
- Bois de pomme « Route de Bois de pomme ».

Pour l'ensemble de ces sites, les travaux consisteront en :

- la fourniture et la pose de massifs pour mât,
- la fourniture et la pose de mâts de 6 à 8 mètres de hauteur,
- la fourniture et la pose de luminaires solaires.

Ce projet intègre également la réalisation d'une réhausse d'un coffret électrique sur le champ de foire afin de limiter les risques d'inondations face aux intempéries. Cela comprendra :

- la réhausse du socle,
- l'allongement des câbles,
- la remise en service et les essais.

Cette opération s'inscrit dans une logique d'amélioration du cadre de vie des habitants et des touristes de passage sur le territoire de Salazie. Ce projet d'extension d'éclairage public solaire s'intègre parfaitement dans le contexte actuel des aléas climatiques, en optant pour une source d'énergie renouvelable.

Les publics cibles :

Les publics cibles sont :

- Les habitants du cirque,
- Les touristes présents de nuit sur le territoire.

Avancement de l'opération :

L'opération n'a pas encore commencé.

Échéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : dès réception du financement.

Date prévisionnelle de fin de l'opération : la durée des travaux pour l'ensemble de ces prestations est estimée à 8 mois.

Date de mise en service de l'équipement : pour l'ensemble des prestations, dès la fin des travaux.

Coût de l'opération :

Le coût de l'opération est de 84 628,64 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Installation éclairage public solaire				
MARE A VIEILLE PLACE : Chemin Expédit HOAREAU	11 498,35 €	CIREST (FIIS 2025-2026)	42 314,32 €	50 %
MARE A POULE D'EAU : Chemin Laclos	5 178,35 €			
HELL BOURG : site du Champ de foire	40 481,33 €			
BOIS DE POMME : route de bois de pomme	22 870,61 €			
HELL BOURG : Réhausse du coffret électrique champs de foire	4 600,00 €	Commune	42 314,32 €	50 %
Total HT	84 628,64 €	Total HT	84 628,64 €	100 %
TVA (commune)	7 193,43 €			
Total TTC	91 822,07 €			

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur 42 314,32 € au titre du FIIS 2025-2026.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

- **VU** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la délibération N°2025-C051 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 24 avril 2025 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2025-2026 ;
- **VU** les crédits inscrits pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du regroupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 du Budget 2025 de la CIREST ;
- **VU** la délibération N°2023-CM/066 du Conseil municipal de la commune de Salazie en date du 02 novembre 2023 relative aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal ;
- **VU** la décision du Maire N°2025/31 de la commune de Salazie en date du 11 septembre 2025 validant le plan de financement prévisionnel de l'opération « Extension du réseau d'éclairage public solaire » ;

Considérant la demande de fonds de concours présentée par la commune de Salazie en date du 11 septembre 2025 pour un co-financement de l'opération « Extension du réseau d'éclairage public solaire » au titre du FIIS 2025-2026, pour un montant de 42 314,32 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'ADOPTER** le principe de financement pour l'opération « Extension du réseau d'éclairage public solaire » au titre du FIIS 2025-2026,
- **D'ADOPTER** les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- **D'AUTORISER** à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY